

JIU-JITSU BRÉSILIEN –
GENNEVILLIERS GOKUDO-JJCG
JJCG – JUDO JU JITSU CLUB GENNEVILLOIS
Affilié FFJDA – CFJJB – IBJJF

Bulletin d'adhésion saison 2024 / 2025

Nom : Prénom :
Date de Naissance : Ville de Naissance : Sexe M/F : ...
Domicile :
Téléphone portable : E-mail :
Inscrit l'année précédente : oui non

Cotisation Annuelle et Trimestrielle :

| | |
|--|------------------------------------|
| 1 trimestre | ... <input type="checkbox"/> 190 € |
| 2 trimestres | ... <input type="checkbox"/> 260 € |
| Année Complète | ... <input type="checkbox"/> 310 € |
| Année Complète (Ceinture Noire) | ... <input type="checkbox"/> 210 € |
| Année Complète (Fille) | ... <input type="checkbox"/> 150 € |
| dont Licences FFJDA & CFJJB | |

Au moment de l'inscription :

Fournir **obligatoirement** un certificat médical, de moins de trois mois, mentionnant l'aptitude à la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien y compris en compétition. Fournir également **une photo d'identité** pour les personnes non inscrites l'année précédente.

Modalités de paiement :

Les moyens de paiement acceptés sont les chèques (**à l'ordre de JJCG**) et espèces uniquement. Il est possible de faire jusqu'à 3 chèques qui seront encaissés au cours de l'année.

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné(e) autorise mon enfant à pratiquer le Jiu-Jitsu Brésilien. En tant qu'adhérent, il devra s'engager à respecter les règles du sport pratiqué ainsi que celles du règlement intérieur de l'association (cf page suivante).

Date :

Signature :

Pour les majeurs

En tant qu'adhérent, je m'engage à respecter les règles du sport pratiqué ainsi que celles du règlement intérieur de l'association (cf page suivante).

Date :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

1. La pratique du jiu-jitsu brésilien nécessite obligatoirement un **certificat médical**.
2. **Les cotisations doivent être versées en totalité à l'inscription.**
3. **JJCG ne peut être tenue responsable des dégradations provoquées par les adhérents.** Chaque élève se doit de préserver les équipements sportifs et les locaux mis à sa disposition.
4. **La pratique du jiu-jitsu brésilien se fait uniquement avec un kimono ou short adapté**, un slip sous le pantalon pour tous et un tee-shirt sous la veste pour les filles. Tous les bracelets, chaînes, boucles d'oreilles, barrettes, bagues et bijoux de toutes sortes sont interdits... JJCG n'étant par ailleurs aucunement responsable des vols pouvant être commis.
5. Hygiène : **La pratique du jiu-jitsu brésilien impose une bonne hygiène corporelle** ; les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts ; le kimono doit être également propre et sec. **Pour aller des vestiaires au tapis, il est strictement interdit de marcher pieds nus.**
6. Les adhérents sont tenus d'**arriver à l'heure et de demander l'autorisation d'un professeur en cas de départ anticipé.** Les adhérents ne doivent pas quitter le tapis (*pour aller aux vestiaires, par exemple*) sans avoir demandé, au préalable, l'autorisation d'un professeur.
7. Le respect étant une des valeurs centrales du club : **les saluts de début et de fin de cours, ainsi que de début et de fin de combat, sont obligatoires.** Ils témoignent du respect que l'on porte à ses partenaires, à son professeur, à sa discipline.
8. **Chaque élève doit accepter de s'entraîner avec tout autre adhérent, sans aucune distinction.**
9. **Tout combat débuté doit être mené à son terme sauf cas exceptionnel** (blessure, asthme...). Aucun combat ne pourra être démarré avant ou après que le professeur ait donné le signal de départ. Il est **interdit de se reposer pour affronter un adversaire qui vient de combattre.**
10. **Toute forme de prosélytisme et de militantisme est interdite dans l'enceinte du club.**
11. **Le professeur se réserve le droit d'organiser le cours comme il l'entend (musique, thèmes, randoris etc...)**
12. **Toute personne s'entraînant au club est tenue obligatoirement de passer ses grades avec les professeurs en interne uniquement et de représenter exclusivement l'académie en compétition en France et à l'International.**
13. En cas de non respect des règles morales et de disciplines à l'intérieur ou hors du Dojo (réseaux sociaux par ex), **le professeur se réserve le droit d'exclure un élève du cours.** (le remboursement se fera au prorata de l'année en cours)

SIGNATURE DE L'ELEVE